

 CENTRE HOSPITALIER LAVAL	PROFIL DE POSTE	<i>Direction des Ressources Humaines</i>
	Date d'application : 01/12/2020	Page 1/4 Indice de révision n°0
PSYCHOLOGUE (spécialisé(e) en neuropsychologie) Affecté(e) à l'URPA « Unité Réhab Psy Anolis » (Uf 6997)		

PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux de la Mayenne et du Haut Anjou avec 1 129 lits dont 430 de MCO, urgences, SSR, psychiatrie. Il est l'établissement de recours pour l'ensemble du territoire et dessert un bassin de population de 340 000 habitants

L'établissement totalise 2400 salariés et une communauté médicale de 160 praticiens. Il propose une offre médico-chirurgicale complète et dispose d'un plateau technique de haut niveau : bloc opératoire, maternité niveau 2B, IRM, scanner, plateau technique de rééducation, médecine du sport, cardiologie interventionnelle, réanimation.

POSITION DANS LA STRUCTURE

Secteur d'activité

Pôle Santé Mentale (service adulte).

Présentation de l'URPA (Unité Réhab Psy Anolis) :

A	Adaptation	Mobilise le processus de changement en adéquation.
N	Nuancée	S'ajuste à la singularité du sujet, hors recherche de normalité.
O	Optimiste	S'appuie sur les forces et capacités existantes de la personne.
L	Lisible	Repérée, évaluée, partagée et tracée.
I	Inclusive	Vise l'intégration des compétences et la place citoyenne.
S	significative	Et signifiante pour la personne dans son environnement.

Unité à visée intersectorielle créée en appui avec l'ARS des pays de la Loire afin de développer les soins de réhabilitation psychosociale (RPS) sur le territoire. Composée d'une équipe pluridisciplinaire évolutive (médico-psycho-soignante...) qui a vocation de dispenser et coordonner le plus en amont possible des soins psychiatriques ambulatoires spécifiques pour des personnes en situation de handicap psychique. L'objectif étant ainsi de favoriser le rétablissement et l'insertion dans la société.

La RPS complète le traitement psychiatrique classique en élargissant la palette des réponses disponibles. Elle vise ainsi « ... par l'ensemble de ses interventions à développer pour optimiser les capacités persistantes d'un sujet et atténuer les difficultés résultant de ses conduites déficitaires ou anormales. Son but est d'améliorer le fonctionnement de la personne afin qu'elle puisse remporter des succès et éprouver des satisfactions dans un milieu de son choix et avec le moins d'interventions professionnelles possible » FRANCK Nicolas (2018).

Lieu d'exercice :

La/le psychologue se concentre sur les missions de l'URPA, mais peut répondre aux demandes des équipes sur des problématiques en lien avec la RPS et suivis cliniques.

- Population accueillie à partir de 15 ans et 3 mois,
- Unités d'hospitalisation complète et d'hospitalisation de jour,
- Services ambulatoires : les Centres Médico-Psychologiques, le Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel, le SPID...
- Et répondre aux besoins (des équipes et des prises en soin...) dans le département en tant que professionnel du centre de proximité (URPA-CHL) sur le département 53.

Conditions d'exercice :

- Le planning est défini dans le cadre de l'activité du service en régime de décompte horaire (15 RTT) ou de décompte en jours (20 RTT).
- Le temps de travail s'organise sur les besoins des services et selon les staffs,
- Le temps de travail comprend une actualisation permanente des connaissances et un travail sur l'implication personnelle et en lien avec les psychologues des secteurs.

Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique : Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement du Centre Hospitalier de Laval et par délégation du Directeur des Ressources Humaines.

Liaisons fonctionnelles :

- Docteur EBALE-NLO, Psychiatre chef du Pôle Santé Mentale.
- Docteur REVEILLARD, psychiatre référent de l'URPA.
- Membre de l'équipe pluridisciplinaire, la/le neuropsychologue collabore étroitement avec les professionnels médicaux, les équipes soignantes, l'équipe des services sociaux et le réseau des partenaires extérieurs dans un souci de continuité des soins.
- Il participe aux réunions mensuelles du Collège des psychologues sur le site du Centre Hospitalier de Laval.

MISSIONS DU POSTE

Missions principales

La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Dans le cadre de ses compétences professionnelles, le psychologue décide du choix et de l'application des méthodes et techniques psychologiques qu'il conçoit et met en œuvre.

Sa pratique est indissociable d'une appréciation critique et d'une mise en perspective théorique de ces techniques (cf. Code de Déontologie des Psychologues du 22 mars 1996). Le psychologue collabore aux projets thérapeutiques des services au travers d'une démarche professionnelle qui lui est propre, en étroite collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Il participe au diagnostic et à la prise en charge psychologique des patients hospitalisés ou adressés en consultation (cf. Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant sur le statut du psychologue dans la fonction publique hospitalière).

Missions spécifiques

Missions permanentes sur le plan clinique :

- Réaliser des bilans neuropsychologiques (objectivation des troubles cognitifs, à visée de remédiation cognitive, contribution au diagnostic, et à des fins de recherche).
- Pour cibler les forces et les difficultés neurocognitives de la personne et ses motivations ainsi que de cibler la représentation de ses forces et faiblesses.
- Elles seront composées de :
 - Entretiens cliniques,
 - Évaluations psychologiques explorant la sphère psycho-affective,
 - Évaluations psychométriques au moyen de tests et d'échelles standardisés et validés explorant les capacités neurocognitives et de cognition sociale,
 - Evaluation écologique en binôme avec l'ergothérapeute
 - Analyse et interprétation des résultats,
 - Rédactions de compte-rendu des bilans réalisés,
 - Restitution des résultats.
- Il nécessite donc de savoir formaliser et transmettre son savoir professionnel,
- Aider au diagnostic différentiel,
- Favoriser l'implication de la personne dans sa prise en charge,
- Adapter sa pratique professionnelle aux situations rencontrées,
- Observer, écouter et analyser la situation, le discours de la personne,
- Élaborer des programmes de remédiation cognitive et/ou utiliser des programmes spécifiques. Avoir l'expérience de l'organisation et de l'animation d'atelier thérapeutique (réhabilitation psychosociale) en individuelle ou en groupe.
- Adapter le programme de soins en fonction des capacités et des motivations de la personne,
- Coordonner les professionnels en vue de réaliser un programme de remédiation cognitive et organiser l'activité pour la réalisation de celui-ci,

- Participer aux réunions et réaliser des synthèses en équipe de l'évaluation des patients suite à la prise en charge pluridisciplinaire,
- Connaître le dispositif de soin en psychiatrie et savoir l'utiliser afin d'optimiser la prise en charge.

Missions permanentes, sur le plan formation et recherche (temps F.I.R. spécifique aux psychologues) :

- Intervenir si besoin en institut de formation et lors de congrès, de conférences en lien avec la psychologie et la RPS,
- Assurer un accueil, un encadrement et un accompagnement pédagogique auprès d'étudiants en psychologie et contribuer à la formation des étudiants et des professionnels sur le rôle des troubles cognitifs dans la maladie mentale (et plus largement sur le rôle et l'intérêt du neuropsychologue en psychiatrie).
- Actualiser régulièrement ses connaissances pour maintenir le niveau de compétences,
- Promouvoir la spécificité de la profession,
- Intérêt pour la recherche en psychologie et neuropsychologie et contribution aux projets cliniques,
- Élaboration d'outils spécifiques adaptés à notre pratique.

FORMATION et COMPETENCES REQUISES

Formation et/ou les qualifications requises

Diplômes requis : licence + Master de psychologie, spécialisation en neuropsychologie ; titre de psychologue défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publié au J.O. du 26 juillet 1985.

- Formation à la remédiation cognitive requise,
- Formation à la réhabilitation psychosociale souhaitable,
- Formation aux thérapies cognitives et comportementales souhaitable,
- Formation / sensibilisation à l'éducation thérapeutique souhaitable,

Expériences professionnelles en milieu psychiatrique nécessaire.

Les savoirs (connaissances particulières requises) :

- Connaissance de la psychologie clinique et de la neuropsychologie,
- Connaissance des pathologies psychiatriques,
- Connaissance de l'examen neuropsychologique chez l'adulte et le jeune adulte,
- Connaissance des outils,
- Connaissance du courant de la RPS,
- Connaissance de la remédiation cognitive,
- Connaissance du code de déontologie,

Le savoir-être, relationnel :

- Sens de l'éthique, de l'autorité et de la responsabilité,
- Capacités de remise en question,
- Esprit d'analyse et de synthèse,
- Créativité, esprit d'initiative,
- Qualités d'organisation, de méthode & rigueur,
- Empathie,
- Facilité de communication, sens du contact,
- Sens de l'observation,
- Patience,
- Prise en considération des aspirations et les qualités des personnes dans le cadre de ses valeurs personnelles,

Le savoir-faire, opérationnel (qualités professionnelles requises) :

- Evaluations et mise en place de remédiation cognitive avec une autonomie des choix des modes d'intervention (en corrélation avec l'équipe URPA).
- Proposer une lecture clinique et transmettre des informations en s'ajustant à chaque interlocuteur
- Rédiger des comptes rendus d'évaluation
- Actualiser ses connaissances et s'inscrire dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration des connaissances (actions de formations spécifiques) et des pratiques
- Lecture d'articles scientifiques (en anglais)
- Avoir des capacités d'adaptation, d'observation et d'analyse des situations
- Savoir accueillir les émotions et gérer la distance dans la relation au patient et à sa famille

- Savoir faire ressortir les centres d'intérêts des personnes, savoir les responsabiliser
- Être autonome, organisé et rigoureux
- Faire preuve de discrétion
- Interaction et sensibilisation de la famille
- Savoir travailler en équipe et en réseau
- S'impliquer dans la démarche institutionnelle engagée et s'approprier les outils spécifiques de l'unité
- Adopter une démarche centrée sur la personne limitant la stigmatisation
- Réaliser un rapport d'activité annuel.

TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES

- Code de Déontologie des Psychologues du 22 mars 1996.
- Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant sur le statut du psychologue dans la fonction publique hospitalière.
- FRANCK Nicolas (2018) ; traité de Réhabilitation psychosociale ; Elsevier Masson.

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Responsable	Direction fonctionnelle	Direction des ressources humaines
Dr EBALE-NLO Yvon, Chef de pôle Dr REVEILLARD, psychiatre référent GOUAILLIER Lénaïc, cadre de pôle DUTRIPON Olivier, cadre de santé		
Le : 01/12/2020		